



DECISION DU MAIRE N° 41 / 2023

Objet : Passation d'un accord cadre à bons de commande de prestations de mise en fourrière de véhicules par la CARROSSERIE DU FORT.

Le Maire de la Ville de THOIRY,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique qui dispose que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 2021 portant délégations d'attributions à Madame le Maire,

CONSIDERANT les compétences en matière de sécurité et de tranquillité publique attribuées au maire de la ville et dans un impératif de bonne gestion de son domaine public,

VU la consultation effectuée par la commune le 5 octobre 2023 pour des prestations de mise en fourrière de véhicules auprès de la CARROSSERIE DU FORT (01550 COLLONGES), seul prestataire ayant l'agrément préfectoral dans le Pays de Gex pour l'exécution de ce type de prestations,

VU la proposition favorable de la CARROSSERIE DU FORT pour un montant maximum annuel de 54 000 euros hors taxes,

CONSIDÉRANT que l'accord cadre sera exécuté par bons de commandes au fur et à mesure des besoins,

CONSIDERANT que le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 9 octobre 2023 et ce jusqu'au 8 octobre 2027,

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** l'accord-cadre à bons de commande de prestations de mise en fourrière de véhicules à la **CARROSSERIE DU FORT (01550 COLLONGES)** conformément aux prix unitaires de son BPU pour un maximum annuel de 54 000 euros hors taxes,

CHARGE Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public Assignataire, Chef de Centre des Finances Publiques d'Oyonnax, pour chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

RAPPELLE QUE le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à THOIRY,
le 9 octobre 2023.

Le Maire,
Muriel BÉNIER

